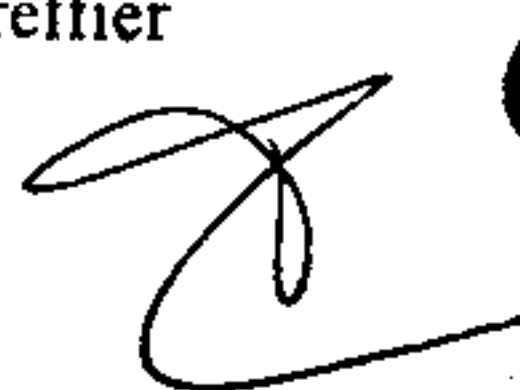


ALUMINIUM DE BOURGOIN
Société anonyme
Capital social : 1.676.920 Frs
Siège social : 12, route de Saint Jean
38300 BOURGOIN JALLIEU
401 834 411 R.C.S. BOURGOIN JALLIEU

Greffe du Tribunal de Grande Instance
F.F de Tribunal de Commerce de
BOURGOIN JALLIEU - Isère
Dépôt de l'acte au greffe N° 565 du 11/05/01
N° de la société 95 B 178
A BOUGOIN JALLIEU, le 11/05/01
Le Greffier

 **COPIE**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 MARS 2001

Le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social,

Sur convocation verbale faite par le Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un administrateur.
- Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.
- Agrément d'un nouvel actionnaire.
- Questions diverses.

Il résulte du registre de présence, signé par les administrateurs à leur entrée en séance, que :

SONT PRESENTS :

- Monsieur Fernand PAUILHAC
- Monsieur Raymond IVANES
- Monsieur Michel MELLET

EST ABSENT:

- Monsieur Jean-Claude PIGNOL

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand PAUILHAC.

Monsieur le Président constate et déclare que le nombre d'administrateurs requis pour la validité des délibérations étant atteint, le conseil, par application de l'article L 225-37 du Code de Commerce, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

1°) Démission d'un administrateur.

Abordant la première question inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Président indique que Monsieur Raymond IVANES lui a fait part de sa décision de démissionner de ses mandat et fonctions d'administrateur de la société avec effet compter de ce jour, confirmée par un courrier daté du 28 mars 2001.

Reprenant la parole, Monsieur le Président remercie demande au conseil de bien vouloir prendre acte de cette démission.

Il est alors mis aux voix la résolution suivante:

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Raymond IVANES de ses mandat et fonctions d'administrateur de la société ALUMINIUM DE BOURGOIN, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2°) Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Monsieur le Président rappelle que le nombre d'administrateurs restant en fonction étant égal au minimum légal, le conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de Commerce et de l'article 15 des statuts de la société, de procéder à une nomination à titre provisoire par suite de la démission d'un administrateur.

Monsieur le Président indique alors au conseil que Monsieur Philippe BARRETEAU lui a fait part de sa candidature.

Il demande, en conséquence, au Conseil de bien vouloir procéder à cette cooptation tout en rappelant que cette nomination, faite à titre provisoire, sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaires des actionnaires. Il est alors mis aux voix la résolution suivante:

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et comme conséquence de la démission de Monsieur Raymond IVANES, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-24 du Code de Commerce et de l'article 15 des statuts de la société, décide de coopter en qualité de nouvel administrateur, pour la durée des fonctions restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2005, et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004:

-Monsieur Philippe BARRETEAU, né à ANGERS (49), le 20 mars 1964, de nationalité française, demeurant à SEREZIN DE LA TOUR (38300), les Moirouds,

Conformément à la loi, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe BARRETEAU a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions d'administrateur, en déclarant satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

3°) Agrément d'un nouvel actionnaire

Monsieur Le Président expose que Monsieur Jean-Louis HOLLARD envisage de céder 50 actions sur les 150 actions qu'il détient dans la société ALUMINIUM DE BOURGOIN au profit de:

- Monsieur Philippe BARRETEAU, né à ANGERS (49), le 20 mars 1964, de nationalité française, demeurant à SEREZIN DE LA TOUR (38300), les Moirouds,

Compte tenu de la procédure prévue à l'article 14 des statuts, il appartient au conseil d'administration de se prononcer sur l'agrément de Monsieur Philippe BARRETEAU en qualité de nouvel actionnaire de la société ALUMINIUM DE BOURGOIN.

Il est alors mis aux voix la résolution suivante:

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration, délibérant en application de l'article 14 des statuts, décide d'agréer en qualité de nouvel actionnaire de la société ALUMINIUM DE BOURGOIN :

-Monsieur Philippe BARRETEAU, né à ANGERS (49), le 20 mars 1964, de nationalité française, demeurant à SEREZIN DE LA TOUR (38300), les Moirouds,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4°) Pouvoirs à conférer :

QUATRIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration confère enfin tous pouvoirs utiles et nécessaires à Monsieur Fernand PAUILHAC, Président du conseil d'administration, aux fins d'effectuer ou de faire effectuer par tout mandataire de son choix, partout où besoin sera, toutes formalités utiles et nécessaires de publicité, dépôt, d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés, et autres qu'il y aura lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président décide de lever la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les administrateurs présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**Le Président du C.A.,
Monsieur Fernand PAULHAC**

Monsieur Michel MELLET



Monsieur Raymond IVANES
*"Bon pour démission des fonctions d'administrateur
de la société ALUMINIUM DE BOURGOIN"*

ALUMINIUM DE BOURGOIN

Société anonyme

Capital social : 1.676.920 Frs

Siège social : 12, route de Saint Jean

38300 BOURGOIN JALLIEU

401 834 411 R.C.S. BOURGOIN JALLIEU

COPIE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 2 AVRIL 2001 A 18 HEURES

Le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, à 18 heures, sur convocation verbale faite par le Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un administrateur.
- Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.
- Questions diverses.

Il résulte du registre de présence, signé par les administrateurs à leur entrée en séance, que :

SONT PRESENTS :

- Monsieur Fernand PAUILHAC
- Monsieur Philippe BARRETEAU

SONT ABSENTS:

- Monsieur Jean-Claude PIGNOL
- Monsieur Michel MELLET

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand PAUILHAC.

Monsieur le Président constate et déclare que le nombre d'administrateurs requis pour la validité des délibérations étant atteint, le conseil, par application de l'article L 225-37 du Code de Commerce, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

1°) Démission d'un administrateur.

Abordant la première question inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Président indique que Monsieur Michel MELLET lui a fait part de sa décision de démissionner de ses mandat et fonctions d'administrateur de la société avec effet à compter de ce jour, confirmée par un courrier daté du 29 mars 2001.

En conséquence, Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir prendre acte de cette démission.

Il est alors mis aux voix la résolution suivante:

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Michel MELLET de ses mandat et fonctions d'administrateur de la société ALUMINIUM DE BOURGOIN, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2°) Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Monsieur le Président rappelle que le nombre d'administrateurs restant en fonction étant égal au minimum légal, le conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de Commerce et de l'article 15 des statuts de la société, de procéder à une nomination à titre provisoire par suite de la démission de Monsieur Michel MELLET.

Monsieur le Président indique alors au conseil que Madame Marie-Odile PAILLET lui a fait part de sa candidature.

Il demande, en conséquence, au Conseil de bien vouloir procéder à cette cooptation tout en rappelant que cette nomination, faite à titre provisoire, sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaires des actionnaires. Il est alors mis aux voix les résolutions suivantes :

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et comme conséquence de la démission de Monsieur Michel MELLET, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-24 du Code de Commerce et de l'article 15 des statuts de la société, décide de coopter en qualité de nouvel administrateur, pour la durée des fonctions restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2005, et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004:

- Madame Marie-Odile PAILLET, née GUILLAUD à BOURGOIN JALLIEU (38), le 14 septembre 1949, de nationalité française, demeurant à DOMARIN (38300), 12, avenue du Plansonnet,

Conformément à la loi, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Odile PAILLET a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions d'administrateur, en déclarant satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

3°)

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu des résolutions qui précèdent, le conseil d'administration prend acte de sa nouvelle composition qui sera désormais la suivante :

- Monsieur Fernand PAULHAC :
Président du conseil d'administration
- Monsieur Philippe BARRETEAU :
Administrateur
- Monsieur Jean-Claude PIGNOL
Administrateur
- Madame Marie-Odile PAILLET
Administrateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4°) Pouvoirs à conférer :

QUATRIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration confère enfin tous pouvoirs utiles et nécessaires à Monsieur Fernand PAULHAC, Président du conseil d'administration, aux fins d'effectuer ou de faire effectuer par tout mandataire de son choix, partout où besoin sera, toutes formalités utiles et nécessaires de publicité, dépôt, d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés, et autres qu'il y aura lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président décide de lever la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les administrateurs présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président du C.A.,

Fernand PAULHAC

Philippe BARRETEAU

